

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique

Avis d'enquête publique du SCOT de Roissy Pays de France

Objet et dates de l'enquête

Par arrêté n° 19-26 du 30 août 2019, le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Roissy Pays de France, arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 28 mai 2019.

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme élaboré par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Il vise à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie.

L'enquête se déroulera du lundi 23 septembre 2019 à 09h00 au samedi 26 octobre 2019 à 12h00, soit 34 jours consécutifs.

Toute information peut être demandée auprès de la communauté d'agglomération au 01 74 25 71 12.

Commission d'enquête

La président du tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné une commission d'enquête composée de :

- **Présidente** : Madame Dalila DA COSTA ALVES
- **Membres Titulaires** : Monsieur Gérard RADIGOIS et Madame Marie-Françoise SEVRAIN

Siège et lieux d'enquête

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France situé au 6 bis Avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France.

Les mairies suivantes sont désignées comme lieux d'enquête, où le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Arnouville : Mairie, 15-17 rue Robert Schuman, **Garges-lès-Gonesse** : Direction du développement, de l'aménagement et de l'habitat, Mairie, 8 place de l'Hôtel de Ville, **Gonesse** : Pôle administratif, Mairie, 3 place Charles de Gaulle, **Goussainville** : Mairie, Place de la Charmeuse, **Louvres** : Mairie, 84 rue de Paris, **Marly-la-Ville** : Mairie, 10 rue du Colonel Fabien, **Sarcelles** : Service «aménagement», 3 boulevard Albert Camus, 1^{er} étage, **Vémars** : Mairie, rue Léon Bouchard, **Villiers-le-Bel** : Mairie, 37 rue de la République, **Roissy-en-France** : Mairie, 40 avenue Charles-de-Gaulle, **Claye-Souilly** : Mairie, 1 allée André-Benoît, **Dammartin-en-Goële** : Mairie, 79 rue du Général-de-Gaulle, **Mitry-Mory** : Mairie, 11 rue Paul-Vaillant Couturier, **Othis** : Mairie, 4-6 rue Gérard de Nerval, **Villeparisis** : Mairie, 32 rue de Ruzé

Permanences

Au moins un membre de la commission se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes qui se tiendront aux adresses mentionnées précédemment :

| Communes du Val d'Oise (95) | |
|-----------------------------|---|
| Arnouville | Mercredi 09/10/2019 15h00 - 18h00 Jeudi 17/10/2019 16h00-19h00 |
| Garges-lès-Gonesse | Jeudi 17/10/2019 14h15 - 17h15 Mardi 01/10/2019 8h45 - 11h45 |
| Gonesse | Mardi 01/10/2019 14h30 - 17h30 Lundi 21/10/2019 9h00 - 12h00 |
| Goussainville | Samedi 28/09/2019 9h00 - 12h00 Mercredi 23/10/2019 14h30 - 17h30 |
| Louvres | Jeudi 03/10/2019 17h00 - 20h00 Lundi 21/10/2019 14h00 - 17h00 |
| Marly-la-Ville | Mardi 22/10/2019 15h00 - 18h00 |
| Sarcelles | Lundi 23/09/2019 9h00 - 12h00 Jeudi 24/10/2019 16h15 - 19h15 |
| Vémars | Samedi 12/10/2019 9h00 - 12h00 |
| Villiers-le-Bel | Samedi 28/09/2019 9h00 à 12h00 Mercredi 16/10/2019 14h30 - 17h30 |
| Roissy-en-France | Lundi 23/09/2019 15h00 - 18h00 |

| Communes de Seine et Marne (77) | |
|---------------------------------|---|
| Claye-Souilly, | Mercredi 25/09/2019 9h00 - 12h00 Vendredi 25/10/2019 14h00 - 17h00 |
| Dammartin-en-Goële, | Jeudi 24/10/2019 16h00 - 19h00 |
| Mitry-Mory | Lundi 30/09/2019 9h00 - 12h00 Vendredi 18/10/2019 14h00 - 17h00 |
| Othis | Samedi 19/10/2019 9h00 - 12h00 |
| Villeparisis | Mardi 08/10/2019 14h30 - 17h30 Samedi 26/10/2019 8h45 - 11h45 |

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le projet de SCOT arrêté (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientation et d'objectifs),
- Le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et arrêté par le conseil communautaire préalablement à l'arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale lors de la séance du 28 mai 2019 ;
- les avis des personnes publiques associées et consultées,
- l'évaluation environnementale du SCOT, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la communauté d'agglomération.
- Un recueil des pièces administratives

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part, sur support papier, dans les lieux d'enquête suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
- Siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- Dans les mairies des communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France mentionnées précédemment, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>;
- Enfin, sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Recueil des observations

Le public pourra formuler ses observations orales ou écrites des manières suivantes :

- Sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles,
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Madame la Présidente de la commission d'enquête, Enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France,
- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>,
- Lors des permanences, auprès des membres de la commission d'enquête.

Rapport d'enquête et décision à l'issue de l'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception, au siège de la communauté d'agglomération.

Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la communauté d'agglomération pendant un an à compter de leur réception, à l'adresse suivante : <https://www.roissypaysdefrance.fr/Grands-projets/Amenagement/Schema-de-Cohérence-Territoriale-SCOt>

Après enquête publique, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvera le projet de SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et de l'avis de la commission d'enquête.

COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE MODIFICATION n 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME OAP 2, OAP 5 et OAP 6 « HARAS »

Lors du Conseil Municipal du 09/07/2019, l'assemblée municipale a approuvé le lancement de la procédure de modification n 4 du Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit aujourd'hui d'engager la procédure de modification du PLU conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme car il s'avère nécessaire :

- de modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n 5 et n6 « Haras »,
- de procéder à diverses adaptations du règlement zones U/AU,
- de réintroduire l'OAP 2,
- de supprimer l'emplacement réservé n1 qui n'est plus justifié.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification du PLU, les avis des personnes publiques consultées, le bilan de concertation, sera mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 23 octobre 2019

Le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur DUBOIS Albert, Directeur régional France Télécom en retraite en qualité de commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à l'Hôtel de Ville, 10 rue du Colonel Fabien 95670 MARLY LA VILLE les :

Lundi 23/09/2019 de 9h00 à 12h00
Mardi 01/10/2019 de 14h00 à 18h00
Vendredi 11/10/2019 de 14h00 à 18h00
Samedi 19/10/2019 de 9h00 à 12h00

A l'issue du mois de mise à disposition, la commune reprendra si nécessaire son dossier de procédure de modification avant de l'approuver en Conseil Municipal.

Le dossier complet est mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
Les mercredis de 8h30 à 12h00, les samedis de 9h00 à 12h00.

Il est aussi consultable sur le site de la commune www.marly-la-ville.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, en mairie, à l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ou encore par voie électronique via l'adresse générique de la commune mairie@marlylaville.fr jusqu'au 23 octobre 2019, 18h00.

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement
Durable
Pôle Etudes et Aménagement
Mission Immobilier Foncier et Procédures

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTES

COMMUNE D'ARGENTEUIL

Par arrêté n 2019-15290 en date du 2 juil-

let 2019, le directeur départemental des territoires a prescrit l'ouverture, au profit de SNCF Mobilités, d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de l'atelier de maintenance « Montigny » et d'une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet.

Les enquêtes conjointes se dérouleront du **mercredi 18 septembre à 9h30 au vendredi 4 octobre 2019 à 17h00 inclus**.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier à la mairie d'ARGENTEUIL et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public de ses bureaux.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'ARGENTEUIL qui les annexera aux registres d'enquêtes.

M. Christian FREMONT, directeur d'un service de gestion de copropriété en retraite, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire ces enquêtes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés aux dates et heures précisées ci-après :

- mercredi 18 septembre 2019 de 9h30 à 12h00
- samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 4 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

En vertu de l'article L 311-3 du code de l'expropriation, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires et en mairie d'ARGENTEUIL.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 30 Août 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

C'BATIMENT

Forme : SARL
Capital : 10 000 Euros
Siège Social : 28 Bis Avenue François Millet, 95400 Arnouville
Durée : 99 ans
Objet social : Tous les travaux de maçonnerie générale, de plâtrerie, de ravalement et de charpente métallique.
Gérant : M. Caçador michel, Gérant, demeurant au 28 Bis Avenue Francois Millet 95400 Arnouville
Immatriculation au RCS de PONTOISE

Par acte SSP en date du 09 Juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CHRISAL MULTISERVICES

Forme : SARL
Capital : 5000 euros
Siège Social : 4, rue Jean GOUJON, 95140 GARGES LES GONESSE
Durée : 99 ANS
Objet social : Prestations de services dans le secteur tertiaire : Agents de libre service (Hôtesses de caisse, manutentionnaires, agents d'accueil, Inventoristes), Agents de nettoyage (chez les particuliers et sociétés) et autres prestations de services non réglementés.
Gérant : Mme LOTE BOFUNGA Manuella Amour, demeurant chez Mr DUDA BAZONGA Alain, 4 rue Jean GOUJON 95140 GARGES LES GONESSE
Immatriculation au RCS de PONTOISE